



Communiqué de presse

29 mars 2022

Élections Présidentielles 2022

Les propositions de L'UNICEM pour maintenir une industrie des matériaux minéraux locale et durable

Ancrée au cœur des territoires locaux, favorisant les circuits courts, et précurseur parmi les filières industrielles pour la mise en place de démarches de progrès environnemental (cette année 2022 célèbre les 30 ans d'engagements de la profession), l'UNICEM - *qui représente la filière des carrières et matériaux de construction* – formule des propositions pour la prochaine mandature selon trois axes, qui permettront de renforcer sa participation à la lutte contre le changement climatique et au développement économique des territoires.

1^{er} AXE : FAVORISER LES FILIÈRES LOCALES

Les sites de l'UNICEM (carrières, usines de transformation, unités de production de béton prêt à l'emploi, ateliers de taille de pierres...), répartis sur l'ensemble du territoire, au plus proche de leurs clients, permettent une grande réactivité, favorisent les circuits courts et contribuent de façon positive à diminuer l'empreinte carbone liée au transport. Ce maillage de proximité participe également à la création et au maintien de l'emploi dans de nombreux territoires ruraux. La crise sanitaire a mis en évidence les limites de la mondialisation et le conflit actuel en Europe montre, tragiquement, la nécessité d'assurer un approvisionnement en matières premières locales, y compris en matériaux.

Afin de maintenir la capacité de la France à s'approvisionner localement et durablement, la filière demande que des mesures soient prises pour :

- **Valoriser davantage, dans les appels d'offres, les productions en boucles courtes et nationales ainsi que les entreprises fortement engagées dans une démarche RSE ;**
- **Utiliser le levier de la commande publique qui représente 10% du PIB, soit environ 200 milliards d'euros, pour atteindre ces objectifs.**

2^{ème} AXE : SOUTENIR UNE INDUSTRIE MOBILISÉE ET ENGAGÉE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La lutte contre le changement climatique nécessite de favoriser l'emploi du bon matériau au bon endroit et à la juste quantité en ayant notamment recours à la mixité des matériaux.

L'UNICEM souhaite que soit reconsidérée la méthode de l'ACV dynamique simplifiée qui sert de base aux calculs du poids carbone des ouvrages. Cette méthode, imposée contre l'avis du secteur du bâtiment, de la société et des experts scientifiques, minore les émissions prévues dans 50 ans, et donne ainsi un avantage aux produits biosourcés et au bois en particulier.

Pour répondre aux objectifs fixés par la RE2020, la filière développe le béton « bas carbone » qui offre des performances de qualités d'usage et de durabilité équivalentes au matériau classique, tout en émettant moins de gaz à effet de serre, avec pour objectif de concourir avec les autres matériaux de construction, et l'ensemble des acteurs de la construction, à l'offre d'ouvrages décarbonés.

Par ailleurs, **la filière poursuivra les efforts engagés depuis de nombreuses années en matière de recyclage des déchets inertes issus de la déconstruction**. L'objectif est d'atteindre **90% des déchets inertes recyclés en 2028 (contre 76% aujourd'hui)**. Néanmoins, ni le recours à des matériaux alternatifs, ni le recours aux matériaux recyclés ne permettra de couvrir la totalité des besoins de la construction et des travaux publics dans les années à venir. Il sera toujours nécessaire d'avoir dans l'ensemble des territoires des carrières pour assurer leurs approvisionnements en matériaux. Les carrières sont des installations classées pour la protection de l'environnement, soumis à un régime particulier puisque la durée de leurs autorisations d'activités est limitée à 30 ans par le code de l'environnement et, concrètement dans la majorité des cas, à 15 ans par les DREAL. Afin d'apporter aux entreprises davantage de sécurité juridique, de permettre une optimisation des investissements et un allègement des contraintes administratives, **la filière demande que les autorisations de carrières soient accordées pour la durée nécessaire à la complète exploitation des gisements**, sans préjudice pour les autorités préfectorales d'adapter les prescriptions.

3^{ème} AXE : ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DE L'INDUSTRIE DE LA PIERRE DE CONSTRUCTION

La France est riche d'un sous-sol très varié qui permet à près de 500 carrières d'extraire des roches ornementales et de construction sur l'ensemble du territoire : pierres calcaires, granits, schistes, marbres, grès, laves, gneiss...

La filière extractive et de transformation de la pierre, constituée essentiellement de TPE de PME, alimente tous les secteurs du bâtiment, de la voirie, de l'aménagement urbain, du funéraire et aussi du patrimoine. Elle a permis, à travers le temps, la construction d'un patrimoine architectural riche et propre à chaque région, un patrimoine qui contribue à l'attrait touristique de la France. Tout ceci avec un impact climatique et environnemental très réduit : peu de consommations énergétiques, des qualités environnementales intrinsèques, la possibilité d'un recyclage ou d'une réutilisation quasi infinie.

Or, pour de nombreux chantiers, ce sont des produits d'importation qui sont choisis pour des raisons de coûts et de délais. Les importations ont entraîné entre 2010 et 2018, la disparition de 20 % des entreprises de la profession de la pierre.

Pour la survie de l'industrie française, **l'UNICEM demande la mise en place d'un grand plan d'investissement au niveau national**, qui permettra aux PME et TPE de la filière, de se doter d'usines de transformation au meilleur état de l'art.

« A l'occasion des élections présidentielles, l'UNICEM interpelle les candidates et candidats sur la nécessité de maintenir une industrie française des matériaux minéraux forte, dans une double perspective économique et écologique. Notre objectif est de sensibiliser les futurs exécutifs. Le soutien à l'industrie des matériaux minéraux est déterminant pour maintenir la capacité de la France à s'approvisionner en matériaux locaux et durables », souligne Alain Boisselon, Président de l'UNICEM.

A propos de l'UNICEM

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierres naturelles, ...) et les fabricants de matériaux de construction, notamment le béton prêt à l'emploi. L'UNICEM rassemble 1375 entreprises qui représentent plus de 7000 sites à travers le territoire. La fédération représente plus de 75 % des entreprises du secteur en termes de chiffre d'affaires.

Pour en savoir plus : <http://www.unicem.fr/>

Contacts presse : VILLAMONET

Christelle de Montbel – P : 06 16 88 00 43 - cmontbel@villamonet.fr

Margaux Correia – P : 06 75 37 82 43 – mcorreia@villamonet.fr